

## Informations diverses :

- Dans le monde, 4.300 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les rues chaque année soit 137.000 mégots par seconde. Il faut 12 ans, en moyenne, pour que ces mégots se dégradent complètement. Une vraie plaie pour l'environnement et les budgets municipaux. Aussi, Mesdames et Messieurs les fumeurs, sachez qu'il existe des cendriers de poche et pour ceux qui jettent les mégots par la fenêtre du véhicule, nous rappelons que votre voiture est bien équipée d'un cendrier à l'intérieur...
- Comité des fêtes : le 15ème vide-greniers du 5 mai dernier a rapporté un bénéfice de 298,15 €.
- Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 13 juin à 20 h 00.
- La commune a été démarchée par le groupe Mansuy Assurances pour une mutuelle collective. Pour connaître les conditions tarifaires, les taux de remboursement et recevoir une proposition, vous pouvez contacter le 0 810 810 266 (prix d'un appel local). A noter que la commune n'est en aucun cas partenaire de cette proposition.
- Avis d'enquête publique : Le projet de SRADDET (schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires de la région Grand Est) a été arrêté par le Conseil Régional le 14 décembre 2018. L'enquête publique se déroulera du 3 juin au 4 juillet 2019. Chacun d'entre nous peut donner un avis sur ce projet. L'avis d'enquête est affiché sur le panneau municipal de la mairie. 14 sites des maisons de la Région sont mobilisés pour accueillir les participants, répondre à leurs interrogations le cas échéant et assurer trois permanences des commissaires enquêteurs.  
Un registre dématérialisé ([www.registredemat.fr/sraddetgrandest](http://www.registredemat.fr/sraddetgrandest)) est mis en place afin de faciliter l'expression de tous sur le projet de SRADDET.

## Événements à venir :

### Dimanche 9 Juin 2019 :

- Concours de Pétanque, organisé par Bricol'école dès 9h00 à la Halle, avec buvette et restauration sur place (réservation à l'avance au 06 18 96 04 26).

### Dimanche 16 Juin 2019 :

- Concert champêtre à la chapelle Notre Dame des Gouttes à 17 h 30 ; Quatuor Stanislas (Beethoven, Dvorak) ; événement organisé par l'Ensemble Stanislas en collaboration avec le Théâtre de Cristal ; entrée gratuite (participation aux frais libre). Venez avec votre pique-nique pour passer une belle soirée musicale et conviviale ! réservations au 03 83 37 93 45 ou [ensemblestanislas@free.fr](mailto:ensemblestanislas@free.fr) ; nombre de places limité.

### Samedi 22 Juin 2019 :

- Fête de la Musique, organisée par les Pompiers à la Halle.

NUMÉRO

35

Mai  
2019

# Bulletin Municipal



Dans ce numéro 35

Les délibérations du 17 Mai 2019

Questions & informations diverses

Les événements à venir

8 conseillers municipaux sont présents (1 pouvoir a été remis).

Sylvie EIFLER est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations, aux questions et informations diverses.

## Délibérations :

### 1) Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois : transfert de la compétence « sécurisation de l'approvisionnement en eau potable »

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il a reçu un courrier de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois relatif à une nouvelle compétence « sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 pour et 2 abstentions :

- Approuve le transfert de la compétence « sécurisation de l'approvisionnement en eau potable » définie comme « création, réalisation et entretien des canalisations exempts de branchement alimentation des particuliers et ne desservant aucun ouvrage de lutte contre l'incendie, qui permettent le transfert et la vente d'eau potable vers au moins un distributeur d'eau potable distinct de lui » telle que présentée lors du conseil communautaire du 6 mars 2019

### 2) Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois : attributions de compensation 2019.

Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois un courrier relatif à la notification des attributions de compensation 2019.

Bulletin municipal :  
Mairie d'Allamps  
Directeur publication :  
J. F. Baltard  
Comité de rédaction :  
Conseillers municipaux  
Crédits photos :  
Mairie d'Allamps

Comme pour les deux années précédentes, il a été proposé une réduction des attributions de compensation versée aux communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à plus de 20 % au potentiel financier par habitant moyen des communes du territoire dans la limite de 5 % pour les communes concernées, à savoir Aboncourt, Allain, Allamps et Gémonville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 contre et 1 abstention :

- N'approuve pas la répartition des attributions de compensation telle que présentée lors du conseil communautaire du 4 avril 2019

### **3) Budget primitif : décision modificative – souscription d'une action.**

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2018 relative à la constitution de la Société Publique Locale « gestion locale » par laquelle il approuvait la souscription au capital de cette Société à hauteur de 100 €.

Le conseil municipal vote une décision modificative d'un montant de 100 € afin de régler la souscription.

### **4) Travaux Eglise : demande de subvention auprès de la DRAC.**

Le maire rappelle que la commune a prévu un crédit de 12.300 € pour la réfection de la tour de l'Eglise. Après avoir échangé avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Meurthe-et-Moselle, la DRAC peut subventionner ces travaux à hauteur de 25 %. Le conseil municipal sollicite une subvention du Ministère de la Culture (DRAC Grand Est).

### **5) Acquisition de la parcelle D 358 appartenant aux consorts Crucifix.**

Le Maire informe les conseillers qu'il a contacté M. Gil Crucifix à propos du garage situé le long du cimetière, rue de la chalade. Ce garage est cadastré D 358 et a une superficie de 54 m<sup>2</sup>. Il n'est plus utilisé depuis de nombreuses années. Ce bâtiment a été estimé par le notaire à 3.000 €. Le maire souhaiterait acquérir cet immeuble afin d'envisager l'agrandissement du cimetière.

Le conseil municipal, par 7 pour, 1 abstention et 1 contre :

- Décide d'acquérir l'immeuble cadastré D 358 auprès des consorts Crucifix au prix de 3.000 €.

### **6) Adhésion à la carte carburant pro Intermarché.**

Le maire informe les conseillers que la commune doit se rendre à Toul pour se fournir en carburant pour le véhicule et pour les tondeuses. Depuis l'ouverture du magasin Intermarché à Colombey-les-Belles, il est possible de se fournir auprès de cette station.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la carte carburant pro Intermarché.

### **7) SDIS : nouvelle convention pour la destruction de nids d'hyménoptères.**

Le maire rappelle la délibération du 20 janvier 2016 par lequel il décidait de prendre à hauteur de 75 % les frais générés pour la destruction de nids d'hyménoptères par le SDIS, le reste étant pris en charge par les particuliers. Le SDIS a procédé à une évolution des modèles de convention afin de simplifier la procédure de facturation. Le conseil municipal décide de signer la nouvelle convention et de maintenir la prise en charge à 75 %, soit 90 €.

### **Questions diverses :**

- Avant-projet pour l'aménagement de l'ancienne mairie et de l'école maternelle : proposition d'un architecte pour 1.950 € HT.
- MJC : changement de la porte d'entrée de la salle des sports.
- La mairie a reçu un devis de l'entreprise Colas pour le gravillonnage de la voie communale menant à Bulligny et pour la rue d'Housselmont empruntée par les bus depuis la RD4 ; un autre devis est en attente.
- Sentiers des Deuilles : cette association a adressé un courrier à la mairie ; elle souhaiterait qu'on adhère à cet organisme chargé d'aménager des chemins de randonnée dans le secteur ; la cotisation annuelle s'élève à 70 €.
- La commune va déposer une demande communale de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse de 2018 ; les personnes qui auraient constaté des fissures sur leur maison apparues en 2018 sont invitées à adresser un courrier et des photos en mairie.
- **Rappel** : Toute construction ou extension, toute implantation d'annexe... doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie. Suivant la nature du projet, il vous sera demandé de déposer une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire. Nombreux sont les riverains qui pensent pouvoir effectuer des travaux sans le signaler. Or que ce soit pour les promoteurs ou les particuliers, les règles d'urbanisme sont les mêmes et nul n'est censé les ignorer.
- **Secrétariat de mairie** : il sera fermé samedi 8 juin et jeudi 13 juin 2019.
- **Rappel** de l'arrêté municipal en vigueur qui limite les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par ou pour les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore. Ces travaux peuvent être réalisés :
  - Les jours ouvrables de 8h à 20h
  - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
  - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h